

Les échanges de population entre zones d'emploi

Six profils types*

Olivier Léon, Pascal Godefroy, pôle Emploi-Population, Insee

Six profils suffisent à illustrer les profils migratoires de la totalité des zones d'emploi. Ils renvoient toujours aux mêmes âges clés du cycle de vie. Les zones d'emploi de Paris et des grandes villes de province se distinguent par un fort afflux de jeunes de 17-18 ans pour leurs études, et des départs en augmentation juste après 20 ans. Dans les communes périurbaines à la périphérie de Paris, les départs se font plutôt en fin de vie active. Dans les autres zones périurbaines de province, ou en grande périphérie de Paris, les arrivées sont en majorité le fait des trentenaires : c'est le phénomène de la périurbanisation. Certaines zones, situées notamment dans le Nord-Est et le Centre-Est, ne sont attractives pour aucun âge après le départ de nombre de leurs jeunes pour leurs études. En revanche, beaucoup de petites villes de l'Ouest et du Sud se caractérisent par une attractivité principalement liée aux âges de la retraite. Dans les zones d'emploi du littoral sud, s'ajoutent à ces arrivées de retraités celles de jeunes actifs.

Les nombreux modes de subdivision du territoire métropolitain conduisent à une multitude de zones. Les départements, arrondissements ou cantons traduisent des réalités administratives, d'autres découpages du territoire, comme les zones d'emploi, les bassins de vie ou les aires urbaines, correspondent à des logiques économiques et sociales.

Une typologie a été réalisée sur un ensemble de 4 300 territoires composés de bassins de vie, zones d'emploi, départements et régions. Elle a permis de mettre en valeur sept profils migratoires types qui caractérisent les comportements migratoires des populations résidentes (*sources*). Dans cette analyse, par souci de clarté, les zones d'emploi ont été privilégiées : six des sept profils migratoires types suffisent à les caractériser (*figure 1*).

Ces profils migratoires, déclinés par sexe et âge des migrants, se différencient les uns des autres par le sens et l'ampleur des migrations à des âges clés du cycle de vie. Trois âges du cycle de vie ont ainsi été pris en compte dans cette étude. Entre 16 et 20 ans, il s'agit des migrations de lycéens et d'étudiants pour leurs études. Entre 20 et 30 ans, les migrations correspondent à celles de jeunes actifs à la recherche d'un emploi ou occupant leur premier emploi. Entre 55 et 65 ans, les migrations sont liées à la fin d'activité : cette classe d'âge a été étendue jusqu'à 65 ans pour prendre en compte deux phénomènes : d'une part, ces migrations peuvent se réaliser quelques années après la fin d'activité, d'autre part elles peuvent être un peu retardées pour les couples et n'intervenir qu'après la cessation d'activité du conjoint le plus jeune, le plus souvent la femme. Ces éléments déterminent à eux seuls la famille de profils à laquelle une zone d'emploi appartient. Ils sont liés aux caractéristiques géographiques et sociologiques de la zone.

Les comportements migratoires des hommes et des femmes sont assez semblables : ils se rattachent presque toujours, pour une zone donnée, à la même famille de profils types. En fait, l'âge des migrants et la localisation des territoires sont les deux facteurs déterminants des comportements migratoires.

Paris et les grandes villes de province attirent les jeunes aux âges d'études

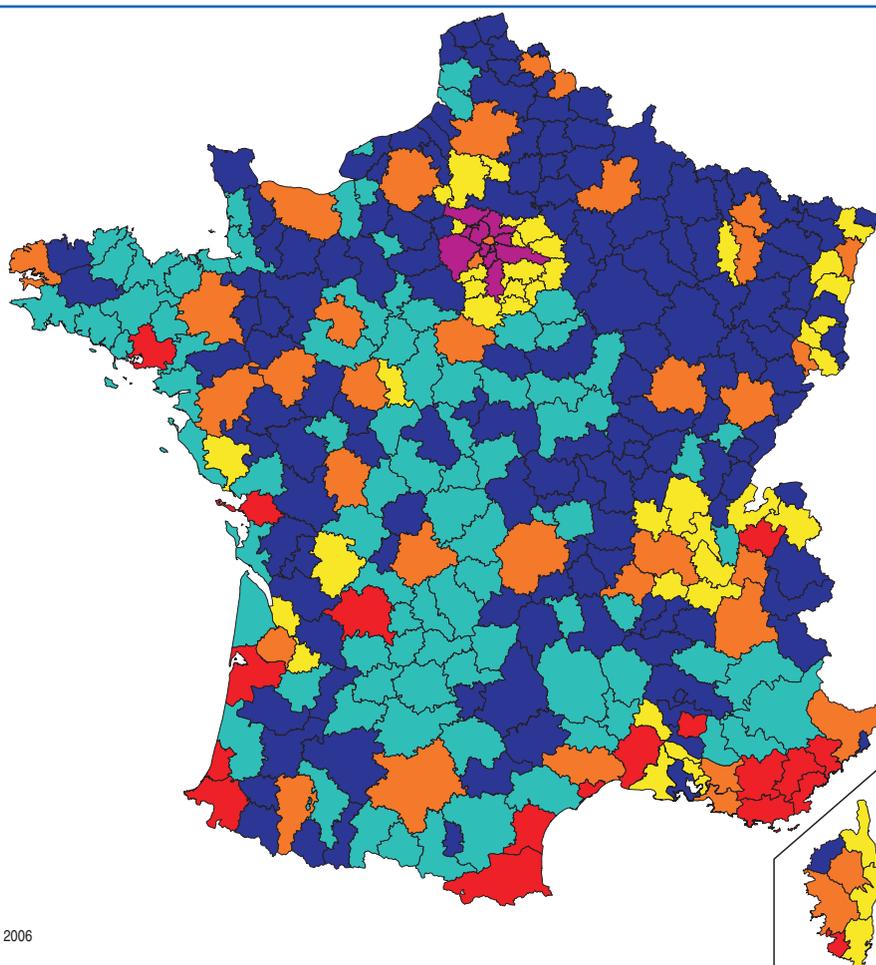
Les jeunes de 17-18 ans arrivent massivement dans les zones d'emploi de Paris et des grandes villes de province (*figure 2*). Dans le même temps, des départs de plus faible intensité surviennent

* Reprise de l'*Insee Première* n° 1074.

peu après 20 ans, et le solde migratoire devient quasiment nul après 30 ans. La forte intensité et la soudaineté des arrivées aux âges d'études font que le solde migratoire s'accroît très vite à partir de 16 ans et est maximal à 18 ans. Ce phénomène est caractéristique des zones d'emploi englobant les grands pôles urbains et universitaires de province tels que Toulouse, Lyon, Grenoble, Rennes ou encore Lille. Ces territoires, bien dotés en établissements d'enseignement supérieur, voient affluer de nombreux jeunes. Entre 20 et 30 ans, le solde migratoire négatif traduit pour partie le départ de ces étudiants : une fois leur cursus terminé, ils migrent vers d'autres zones pour trouver un emploi.

Certains pôles universitaires franciliens tels que Paris ou Orsay sont également dans ce cas : les jeunes y arrivent toutefois plus tardivement. Ainsi, c'est à 20 ans que l'attractivité exercée par Paris sur les jeunes est maximale.

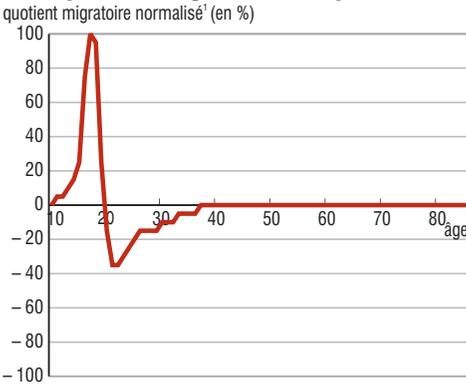
1 - Les profils migratoires des zones d'emploi



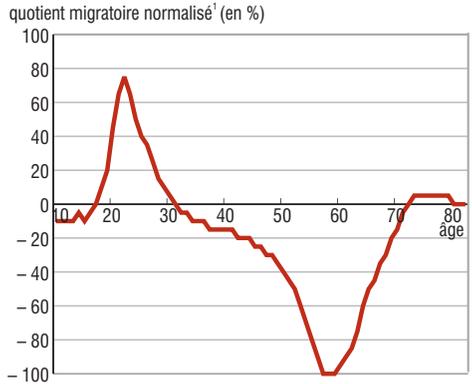
- « grandes villes » : arrivées pour études puis départs immédiats
- « périphérie parisienne » : arrivées d'étudiants et de jeunes actifs
- « zones à faible attractivité » : des soldes négatifs à tous les âges
- « périurbain » : départs pour études et arrivées de jeunes ménages
- « petits pôles urbains » : départs pour études et arrivées de retraités
- « méditerranéen » : départs pour études puis arrivées à tous âges

Source : Insee, modèle Omphale.

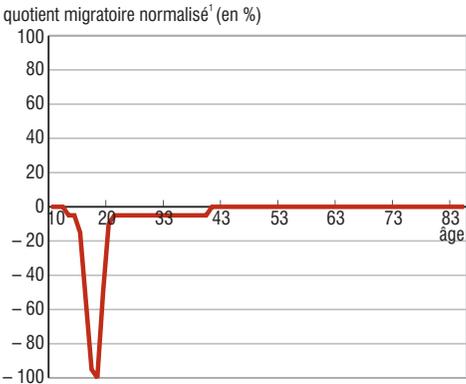
2 - Les grandes villes : nombreuses arrivées à 17-18 ans et départs en augmentation après 20 ans



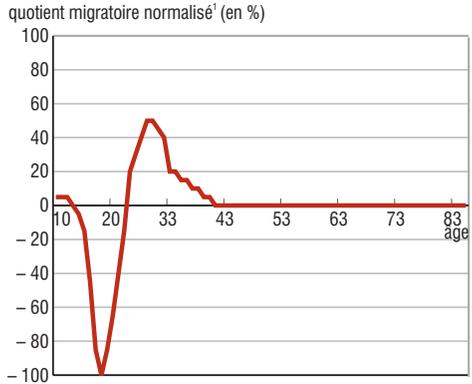
3 - À la périphérie de Paris, arrivées aux âges d'études et départs en fin d'activité



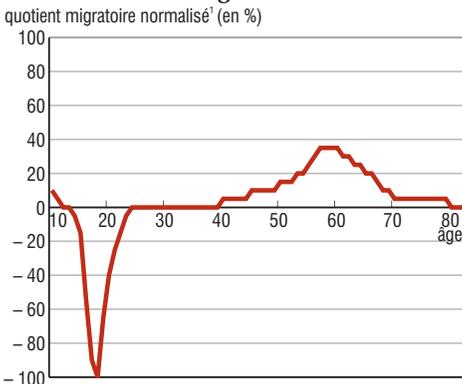
4 - Dans le Centre-Est et le Nord-Est : des zones attractives à aucun âge



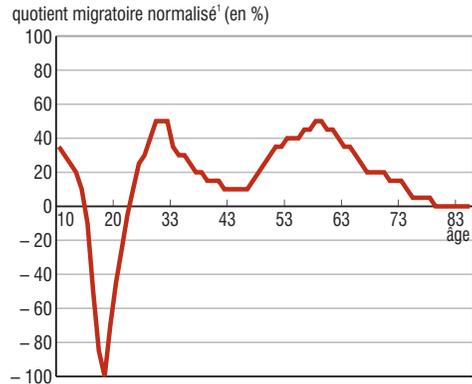
5 - Les zones périurbaines de province ou en grande périphérie de Paris : arrivées majoritaires de trentenaires



6 - Zones rurales de l'Ouest et petits pôles urbains : départs aux âges d'études et arrivées aux âges de fin d'activité



7 - Les zones littorales du Sud : arrivées de jeunes actifs et à l'approche de la retraite



1. Rapport du quotient migratoire au quotient migratoire absolu maximal de ce profil type tous âges confondus.

Lecture : dans « les grandes villes », le quotient migratoire atteint son maximum à l'âge de 17 ans. Autrement dit, c'est à cet âge que la part du solde migratoire (excédent des arrivées sur les départs) dans la population âgée de 17 ans en début d'année, est la plus importante. À l'inverse, c'est à 22 ans qu'il est minimal, les départs l'emportant sur les arrivées. Après 40 ans, départs et arrivées se compensent.

Source : Insee, modèle Omphale.

À la périphérie de Paris, arrivées de jeunes et départs de retraités

À la périphérie de Paris, les arrivées sont davantage étalées dans le temps : elles ont principalement lieu entre 18 et 30 ans (*figure 3*). De plus, les départs sont retardés et se concentrent principalement autour de l'âge de la retraite (55-65 ans). L'ampleur de ces départs est au moins égale à celle des arrivées, contrairement aux zones de Paris et des grandes villes de province : les départs en étaient moins nombreux. Dans ces zones, les arrivées après 20 ans ne sont pas exclusivement le fait d'étudiants. De jeunes actifs viennent également s'y installer. En revanche, après 30 ans, l'émigration s'intensifie peu à peu pour atteindre son maximum vers 60 ans.

Les zones en question sont presque toutes situées dans la petite couronne parisienne : les motivations d'études et d'emploi expliquent en grande partie leur forte attractivité auprès des jeunes. Une fois l'âge de la retraite venu, l'intensité de l'émigration traduit, pour cette population, une volonté de départ définitif vers la province.

Les cinq autres familles de profils migratoires possèdent en commun la particularité de comporter des départs de jeunes aux âges d'études. Elles se distinguent les unes des autres par l'éventuelle existence de soldes migratoires positifs à des âges ultérieurs, ainsi que par les tranches d'âge où cette attractivité se manifeste.

Au cours des décennies 80 et 90, les zones du Centre-Est et du Nord-Est ne sont attractives à aucun âge

Un ensemble de zones ont une forte émigration des jeunes autour de 18 ans et des soldes migratoires quasiment nuls aux autres âges (*figure 4*). Ces zones sont assez dispersées au plan géographique. Elles comprennent notamment les zones en déclin industriel ou rural. Les régions à solde migratoire faible ou négatif, principalement au nord, au centre et à l'est, de la Bourgogne aux Flandres sont fortement représentées. D'autres zones sont également concernées comme le bocage normand, le marais poitevin et une partie des Landes.

À aucun âge, le solde migratoire de ces zones n'est excédentaire : les jeunes émigrants ne retournent donc pas dans leur territoire d'origine, ou bien en nombre trop faible pour compenser les autres départs. Ainsi, ces zones sont plus que les autres exposées au déclin démographique et au vieillissement de la population.

Toutefois, pour certaines d'entre elles, les prémices d'un regain d'attractivité commencent à émerger depuis quelques années. En effet, l'intensification des migrations et l'installation des ménages toujours plus loin des villes-centres sont susceptibles de rendre à l'avenir ces zones attractives pour certaines tranches d'âge.

Des arrivées de trentenaires dans l'espace périurbain

Un ensemble de zones d'emploi très majoritairement situées dans l'espace périurbain se caractérisent par des départs de forte intensité aux âges d'études et des arrivées majoritairement entre 25 et 40 ans, après quoi le solde migratoire reste faiblement excédentaire (*figure 5*). Les âges de départ et d'arrivée sont également très proches dans ces zones d'emploi. Ces zones constituent donc le pendant des zones de Paris et des grandes villes de province où les jeunes arrivent pour leurs études et en repartent juste après. Elles sont caractéristiques du concept de migrations périurbaines du point de vue de la zone d'arrivée : l'installation de ménages jeunes et actifs et le départ d'étudiants.

Les zones d'emploi de la grande périphérie parisienne, marseillaise ou lyonnaise comptent parmi cette famille de profils migratoires, tout comme de nombreuses zones d'emploi alsaciennes et corses.

Départs pour études et arrivées de retraités dans les petits pôles urbains

Certaines zones enregistrent des arrivées et retours plus tardifs après le départ des jeunes aux âges d'études. Le cas des zones rurales de l'Ouest ainsi que de nombreux petits pôles urbains illustrent cette situation (*figure 6*).

Dans ces zones, les départs aux âges d'études sont suivis d'une immigration faible jusque vers 50 ans, le solde migratoire devenant alors sensiblement positif jusqu'à 65 ans.

En raison de leur faible offre d'emploi ou de l'éloignement des pôles urbains plus importants, ces zones ne sont pas attractives pour les jeunes adultes, et les arrivées plus nombreuses vers l'âge de la retraite peuvent, pour partie, apparaître comme des « retours au pays » de personnes ayant émigré quelques décennies plus tôt.

Ce profil est typique de nombreuses zones d'emploi de Bretagne, du Limousin et du Centre, tout comme celles des Hautes-Pyrénées, des Alpes du Sud et des Cévennes.

Les zones littorales du Sud attirent à la fois les jeunes actifs et les retraités

Les zones méditerranéennes et quelques zones atlantiques enregistrent, après le départ des jeunes pour études, un afflux de jeunes actifs et de jeunes retraités (*figure 7*).

Qu'elles soient rurales ou urbaines, ces zones sont attractives, certaines offrant même suffisamment d'infrastructures universitaires pour ne pas avoir de soldes négatifs aux âges d'études. Ce profil migratoire est très fréquent en région Provence - Alpes - Côte d'Azur, notamment dans le Var, et en Languedoc-Roussillon. On y trouve aussi certaines zones d'emploi du littoral atlantique. ■

Définitions

Zone d'emploi : une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. Le découpage respecte nécessairement les limites régionales, et le plus souvent les limites cantonales (et donc *a fortiori* départementales). Il était recommandé de ne pas créer de zones réunissant moins de 25 000 actifs. Défini pour la France métropolitaine, il comporte actuellement 348 zones.

Zonage en aire urbaine : le zonage en aires urbaines décline le territoire en quatre catégories. La première représente l'espace à dominante rurale qui comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales. Les trois autres constituent l'espace à dominante urbaine : ce sont les pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées.

Sources

Cette analyse des profils migratoires se base sur les données des recensements de population de 1982, 1990 et 1999.

. Estimation de l'âge à la migration

Les migrations sont constatées aux recensements. Le moment auquel elles s'effectuent n'est pas demandé : on sait simplement qu'elles ont eu lieu depuis le recensement précédent. L'âge au moment d'une migration est donc imprécis. Sa détermination peut être affinée moyennant certaines hypothèses sur les comportements migratoires à d'autres âges. Par exemple, au niveau individuel, une personne âgée de 20 ans en 1999 et ayant migré depuis 1990, peut l'avoir fait à l'âge de 12 ans en 1991. Néanmoins, au niveau agrégé, une migration à cet âge est peu plausible. Les parents d'un enfant de 12 ans ont autour de 40 ans. Or à cet âge, les migrations ne sont pas importantes.

. Une approche transversale suffisante pour appréhender les comportements migratoires

L'analyse, basée sur des données issues des recensements de 1982, 1990 et 1999, offre une vision transversale de la population à une date donnée. Les parcours individuels en termes de migration et d'âge à la migration ne sont donc pas repérables, comme ce serait le cas dans le cadre d'une analyse longitudinale. Par exemple, si, sur un territoire donné, on observe en 1999 de nombreuses arrivées à l'âge de 18 ans et de nombreux départs à 25 ans, il est *a priori* difficile d'anticiper sur les comportements futurs des jeunes de 18 ans, lorsqu'ils en auront 25. Ce défaut n'est cependant pas très gênant. En effet, d'une part les comportements migratoires sont assez stables dans le temps, d'autre part ils sont davantage liés au cycle de vie qu'attribuables à une génération donnée.

. Élaboration de la typologie

Les profils migratoires types ont été obtenus à partir d'une typologie de profils migratoires. Elle a été effectuée sur un ensemble de zones comprenant les régions, départements et zones d'emploi de métropole ainsi que 610 zones constituées sur la base des bassins de vie. Tous ces types de territoires ont été pris en compte pour réaliser la typologie, de manière à s'assurer que le profil migratoire de tout zonage infra-régional pourrait *a posteriori* se rattacher à l'un des profils types ainsi déterminés. Pour chaque zone, la classification comprend quatre profils migratoires : le profil migratoire des hommes et des femmes, croisé avec les quotients migratoires des hommes et des femmes pour les périodes 1990-1999 et 1982-1990. Au total, la typologie porte ainsi sur 4 304 profils migratoires.

Pour neutraliser la variabilité de l'intensité des migrations, chaque profil migratoire a été normalisé : chaque quotient migratoire par âge a été divisé par la valeur maximale absolue du même profil type observée tous âges confondus. Les profils ainsi normalisés sont compris entre -1 et +1. Au final, la typologie a mis en évidence les profils suivants :

- 1- « grandes villes » : arrivées pour études puis départs immédiats ;
- 2- « périphérie parisienne » : arrivées d'étudiants et de jeunes actifs ;
- 3- « zones à faible attractivité » : des soldes négatifs à tous les âges ;
- 4- « périurbain » : départs pour études et arrivées de jeunes ménages ;
- 5- « petits pôles urbains » : départs pour études et arrivées de retraités ;
- 6- « méditerranéen » : départs pour études puis arrivées à tous âges ;
- 7- « retours provisoires après études ».

La septième classe, non évoquée dans cette étude, se révèle davantage caractéristique de territoires correspondant à des intercommunalités de taille moyenne, où les retours après les départs pour études sont provisoires. Ils précèdent de nouveaux départs correspondant à l'exercice ou la recherche d'un emploi.

Bibliographie

- Dekneudt J., « Le modèle de projection démographique Omphale 2000 », *Insee Méthodes* n° 112, décembre 2005.